



# Comité du marketing et des communications

## Termes de référence

### Mandat

---

Le Comité du marketing et des communications est un comité permanent du Conseil d'administration. Il est chargé d'aider le Conseil avec ses responsabilités dans les domaines du marketing d'entreprise, des programmes liés aux commandites externes, au développement des fonds et de la communication aux membres et aux parties prenantes, y compris les publications, le site web et les médias sociaux.

### Fonctions principales

---

Dans le cadre de son mandat, le Comité effectuera les tâches clés suivantes:

Élaborer un plan de marketing et de communication, et évaluer et gérer les progrès;

- Aider le directeur exécutif à développer une image de marque qui renforcera la capacité de Tir à l'arc Canada à attirer des commanditaires, des investisseurs et à créer de nouvelles opportunités commerciales pour le sport;
- Aider à faire la promotion de la « marque » Tir à l'arc Canada aux niveaux provincial, régional, national et international;
- Créer et exécuter une stratégie et une politique pour le web et les médias sociaux dans les deux langues officielles;
- Élaborer une liste de distribution médiatique et établir des relations avec les médias;
- Aider dans le développement du matériel et du budget de marketing et des commandites;
- Fournir une expertise pour améliorer la qualité des discussions du Conseil d'administration et faciliter une prise de décision efficace sur une base régulière; et
- Effectuer les tâches additionnelles qui pourraient être déléguées à la discrétion du Conseil d'administration.

Élaborer un plan de développement des fonds, évaluer et gérer les progrès;

- Aider le directeur exécutif à développer des programmes et des stratégies de développement des fonds, y compris le marchandisage, les campagnes de dons et les activités de collecte de fonds; et

- Aider à communiquer l'exécution des plans de développement des fonds de Tir à l'arc Canada.

### **Composition**

---

Le Comité sera composé de 4 à 6 personnes. Le Conseil d'administration désignera le président du Comité, qui sera, en principe, le vice-président du marketing et de la communication. Le Comité sera composé d'au moins un homme et une femme.

### **Nomination**

---

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité dans les 30 jours suivants l'Assemblée générale annuelle, pour un mandat de trois ans, sans limite du nombre de mandats. Si un poste devient disponible au sein du Comité, pour quelque raison que ce soit, le Conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée afin de combler ce poste vacant pour la durée restante du mandat. Le Conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

### **Réunions et ressources**

---

Le Comité se réunira par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions seront convoquées par le président. Le Comité recevra les ressources nécessaires de Tir à l'arc Canada pour exécuter son mandat. De temps en temps, le Comité pourra avoir recours au personnel de Tir à l'arc Canada pour du soutien.

### **Rapports**

---

Le Comité fournira un rapport écrit à chaque réunion du Conseil d'administration. Le Comité fournira également un rapport écrit aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

### **Évaluation et approbation**

---

Ces termes de référence ont été approuvés par le Conseil d'administration le 7 août 2013 et révisés le 16 juin 2020. Ils peuvent aussi être révisés à la discrétion du Conseil d'administration.